

Envoyé en préfecture le 07/02/2025

Reçu en préfecture le 07/02/2025

Publié le 08/02/2025

ID : 064-216400069-20250206-202506021-DE

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06/02/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 9

Nombre de suffrages : 9

Date de convocation
25/01/2025

Date d'affichage
25/01/2025

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.....

et publication du :

.....

L'an deux mille vingt-cinq, le six février, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BARRAUD Dany.

Etaient présents :

M. ASSERQUET André, M. BARRAUD Dany, M. BERGEZ Eric, M. CACHELOU Frédéric, Mme CAPPICOT Fuensanta, M. CASENAVE Joseph, M. GUIRAUTE André, Mme LESPINASSE Annie, M. MOULIA François

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

M. LARRENSOU Xavier

Etai(ent) excusé(s) :

M. CASTEIGNAU Sébastien

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme LESPINASSE Annie

2025-0602-1 : BOIS : Tarifs 2025

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération n°2024-0304-6 en date du 03/04/2024 fixant le prix du m³ de bois d'affouage pour l'année 2024 à :

- 54 € pour les habitants du bourg et de Jouers,
- 51 € pour les habitants du plateau de Lhers.

Les services de l'ONF nous a averti d'une augmentation de 5% sur les coûts de transport et d'abattage pour cette année. Le Maire propose donc de répercuter cette hausse sur le prix de vente du bois d'affouage 2025.

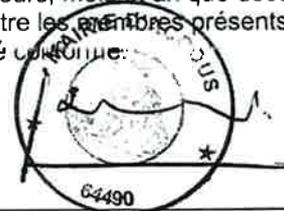
Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE de fixer le prix du m³ de bois d'affouage pour l'année 2025 à :

- 56,50 € pour les habitants du bourg et de Jouers,
- 53,50 € pour les habitants du plateau de Lhers.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme:
Fait à ACCOUS
Le Maire,



Envoyé en préfecture le 10/02/2025

Reçu en préfecture le 10/02/2025

Publié le 10/02/2025

ID : 064-216400069-20250206-2024BPCOMCFU-BF

DELIBERA CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06/02/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 9

Nombre de suffrages : 8

Date de convocation

25/01/2025

Date d'affichage

25/01/2025

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..J..

et publication du :

..J..

L'an deux mille vingt-cinq, le six février, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BARRAUD Dany.

Etaient présents :

M. ASSERQUET André, M. BARRAUD Dany, M. BERGEZ Eric, M. CACHELOU Frédéric, Mme CAPPICOT Fuensanta, M. CASENAVE Joseph, M. GUIRAUTE André, Mme LESPINASSE Annie, M. MOULIA François

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

M. LARRENSOU Xavier

Etai(ent) excusé(s) :

M. CASTEIGNAU Sébastien

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme LESPINASSE Annie

Le Maire s'étant retiré pour le vote de cette délibération.

2025-0602-2 : BP COMMUNE : Approbation du Compte Financier Unique 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-21, L 2343-1 et 2, R 241-1 à R 241-3 ;

Considérant que le Compte Financier Unique (CFU) met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;

Monsieur BERGEZ Eric, 1er Adjoint au Maire, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du CFU ; Monsieur BARRAUD Dany, Maire, a quitté la salle

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence du 1er Adjoint au Maire, approuve le CFU 2024 du Budget Principal et arrête ainsi les comptes :

Investissement

• Dépenses

| | |
|------------------|--------------|
| Prévu | 1 640 978.07 |
| Réalisé | 983 594.19 |
| Reste à réaliser | 390 914.85 |

MAIRIE D ACCOUS

Place de la Mairie - 64490 ACCOUS

Tél : 05 59 34 71 10 - Mail : mairie@accous.fr

Envoyé en préfecture le 10/02/2025

Reçu en préfecture le 10/02/2025

Publié le

SLOW

ID : 064-216400069-20250206-2024BPCOMCFU-BF

• **Recettes**

| | |
|------------------|--------------|
| Prévu | 1 640 978.07 |
| Réalisé | 706 323.83 |
| Reste à réaliser | 271 069.20 |

• **Fonctionnement**

• **Dépenses**

| | |
|------------------|--------------|
| Prévu | 1 530 479.30 |
| Réalisé | 807 672.59 |
| Reste à réaliser | 0.00 |

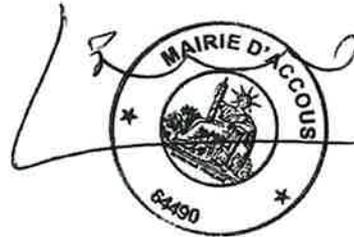
• **Recettes**

| | |
|------------------|--------------|
| Prévu | 1 530 479.30 |
| Réalisé | 1 627 473.35 |
| Reste à réaliser | 0.00 |

Résultat de clôture de l'exercice

| | |
|------------------------|-------------------|
| Investissement | - 277 270.36 |
| Fonctionnement | 819 800.76 |
| Résultat Global | 542 530.40 |

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ACCOUS
Le Maire,



Envoyé en préfecture le 10/02/2025

Reçu en préfecture le 10/02/2025

Publié le 10/02/2025

ID : 064-216400069-20250206-202506023-BF

DELIBERA CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06/02/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 9

Nombre de suffrages : 8

Date de convocation

25/01/2025

Date d'affichage

25/01/2025

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.....

et publication du :

.....

L'an deux mille vingt-cinq, le six février, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BARRAUD Dany.

Etaient présents :

M. ASSERQUET André, M. BARRAUD Dany, M. BERGEZ Eric, M. CACHELOU Frédéric, Mme CAPPICOT Fuensanta, M. CASENAVE Joseph, M. GUIRAUTE André, Mme LESPINASSE Annie, M. MOULIA François

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

M. LARRENSOU Xavier

Etai(ent) excusé(s) :

M. CASTEIGNAU Sébastien

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme LESPINASSE Annie

Le Maire s'étant retiré pour le vote de cette délibération.

2025-0602-3 : BP COMMUNE : Affectation Résultats 2024

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence du 1^{er} Adjoint au Maire, après avoir approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 le même jour,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

STATUANT que l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024,

CONSTATANT que le Compte Financier Unique fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 311 166.46

- un excédent reporté de : 508 634.30

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 819 800.76

- un déficit d'investissement de : 277 270.36

- un déficit des restes à réaliser de : 119 845.65

Soit un besoin de financement de 397 116.01

Envoyé en préfecture le 10/02/2025

Reçu en préfecture le 10/02/2025

Publié le

SLO

ID : 064-216400069-20250206-202506023-BF

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

| | |
|--|------------|
| RESULTAT D'EXPLOITATION au 31/12/2024 : EXCEDENT | 819 800.76 |
| AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) | 397 116.01 |
| RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) | 422 684.75 |
| RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) DEFICIT | 277 270.36 |

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ACCOUS
Le Maire,



Envoyé en préfecture le 10/02/2025

Reçu en préfecture le 10/02/2025

Publié le 10/02/2025

ID : 064-216400069-20250206-202506024-BF

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06/02/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 9

Nombre de suffrages : 8

Date de convocation

25/01/2025

Date d'affichage

25/01/2025

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..J..

et publication du :

..J..

L'an deux mille vingt-cinq, le six février, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BARRAUD Dany.

Etaient présents :

M. ASSERQUET André, M. BARRAUD Dany, M. BERGEZ Eric, M. CACHELOU Frédéric, Mme CAPPICOT Fuensanta, M. CASENAVE Joseph, M. GUIRAUTE André, Mme LESPINASSE Annie, M. MOULIA François

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

M. LARRENSOU Xavier

Etai(ent) excusé(s) :

M. CASTEIGNAU Sébastien

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme LESPINASSE Annie

Le Maire s'étant retiré pour le vote de cette délibération.

2025-0602-4 : BP AEP : Approbation Compte Financier Unique 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-21, L 2343-1 et 2, R 241-1 à R 241-3 ;

Considérant que le Compte Financier Unique (CFU) met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;

Monsieur BERGEZ Eric, 1er Adjoint au Maire, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du CFU ; Monsieur BARRAUD Dany, Maire, a quitté la salle

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence du 1er Adjoint au Maire, approuve le CFU 2024 du Budget AEP et arrête ainsi les comptes :

• Investissement

• Dépenses

| | |
|------------------|------------|
| Prévu | 207 914.11 |
| Réalisé | 182 079.81 |
| Reste à réaliser | 0.00 |

Envoyé en préfecture le 10/02/2025

Reçu en préfecture le 10/02/2025

Publié le

SLOW

ID : 064-216400069-20250206-202506024-BF

- **Recettes**

| | |
|------------------|------------|
| Prévu | 207 914.11 |
| Réalisé | 190 936.45 |
| Reste à réaliser | 0.00 |

- **Fonctionnement**

- **Dépenses**

| | |
|------------------|------------|
| Prévu | 125 303.87 |
| Réalisé | 106 158.52 |
| Reste à réaliser | 0.00 |

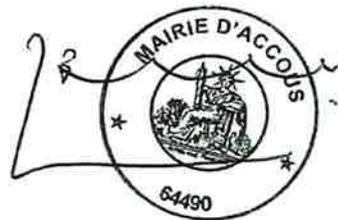
- **Recettes**

| | |
|------------------|------------|
| Prévu | 125 303.87 |
| Réalisé | 120 794.15 |
| Reste à réaliser | 0.00 |

- **Résultat de clôture de l'exercice**

| | |
|------------------------|------------------|
| Investissement | 8 856.64 |
| Fonctionnement | 14 635.63 |
| Résultat Global | 23 492.27 |

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ACCOUS
Le Maire,



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06/02/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 9

Nombre de suffrages : 8

Date de convocation

25/01/2025

Date d'affichage

25/01/2025

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..J.J....

et publication du :

..J.J....

L'an deux mille vingt-cinq, le six février, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BARRAUD Dany.

Etaient présents :

M. ASSERQUET André, M. BARRAUD Dany, M. BERGEZ Eric, M. CACHELOU Frédéric, Mme CAPPICOT Fuensanta, M. CASENAVE Joseph, M. GUIRAUTE André, Mme LESPINASSE Annie, M. MOULIA François

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

M. LARRENSOU Xavier

Etai(ent) excusé(s) :

M. CASTEIGNAU Sébastien

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme LESPINASSE Annie

Le Maire s'étant retiré pour le vote de cette délibération.

2025-0602-5 : BP AEP : Affectation Résultats 2024

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du 1^{er} Adjoint au Maire, vote le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 et arrête ainsi les comptes :

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

STATUANT que l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024,

CONSTATANT que le Compte Financier Unique fait apparaître :

| | |
|--|-----------|
| - un déficit de fonctionnement de : | 15 266.24 |
| - un excédent reporté de : | 29 901.87 |
| Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : | 14 635.63 |
| - un excédent d'investissement de : | 8 856.64 |
| - un déficit des restes à réaliser | 0.00 |
| Soit un excédent de financement | 8 856.64 |

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

| | |
|--|-----------|
| RESULTAT D'EXPLOITATION au 31/12/2024 : EXCEDENT | 14 635.63 |
| AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) | 0 00 |
| RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) | 14 635.63 |

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) EXCEDENT 8 856.64

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ACCOUS
Le Maire,



Envoyé en préfecture le 10/02/2025

Reçu en préfecture le 10/02/2025

Publié le 10/02/2025

ID : 064-216400069-20250206-202506026BIS-BF

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06/02/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 9

Nombre de suffrages : 8

Date de convocation
25/01/2025

Date d'affichage
25/01/2025

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

L'an deux mille vingt-cinq, le six février, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BARRAUD Dany.

Etaient présents :

M. ASSERQUET André, M. BARRAUD Dany, M. BERGEZ Eric, M. CACHELOU Frédéric, Mme CAPPICOT Fuensanta, M. CASENAVE Joseph, M. GUIRAUTE André, Mme LESPINASSE Annie, M. MOULIA François

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

M. LARRENSOU Xavier

Etai(ent) excusé(s) :

M. CASTEIGNAU Sébastien

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme LESPINASSE Annie

Le Maire s'étant retiré pour le vote de cette délibération.

2025-0602-6 : BP LOT ISEYE : Approbation Compte Financier Unique 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-21, L 2343-1 et 2, R 241-1 à R 241-3 ;

Considérant que le Compte Financier Unique (CFU) met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;

Monsieur BERGEZ Eric, 1er Adjoint au Maire, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du CFU ; Monsieur BARRAUD Dany, Maire, a quitté la salle

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence du 1er Adjoint au Maire, approuve le CFU 2024 du Budget LOT ISEYE et arrête ainsi les comptes :

• Investissement

• Dépenses

| | |
|------------------|-----------|
| Prévu | 54 468.70 |
| Réalisé | 53 463.70 |
| Reste à réaliser | 0.00 |

Envoyé en préfecture le 10/02/2025

Reçu en préfecture le 10/02/2025

Publié le 10/02/2025

ID : 064-216400069-20250206-202506026BIS-BF

SLOW

- **Recettes**

| | |
|------------------|-----------|
| Prévu | 54 468.70 |
| Réalisé | 30 000.00 |
| Reste à réaliser | 0.00 |

- **Fonctionnement**

- **Dépenses**

| | |
|------------------|-----------|
| Prévu | 34 054.05 |
| Réalisé | 30 000.00 |
| Reste à réaliser | 0.00 |

- **Recettes**

| | |
|------------------|-----------|
| Prévu | 34 054.05 |
| Réalisé | 27 619.10 |
| Reste à réaliser | 0.00 |

- **Résultat de clôture de l'exercice**

| | |
|------------------------|--------------------|
| Investissement | - 23 463.70 |
| Fonctionnement | - 2 380.90 |
| Résultat Global | - 25 844.60 |

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ACCOUS
Le Maire,



Envoyé en préfecture le 10/02/2025

Reçu en préfecture le 10/02/2025

Publié le 10/02/2025

ID : 064-216400069-20250206-202506027-BF

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06/02/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 9

Nombre de suffrages : 8

Date de convocation

25/01/2025

Date d'affichage

25/01/2025

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

...././...

et publication du :

...././...

L'an deux mille vingt-cinq, le six février, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BARRAUD Dany.

Etaient présents :

M. ASSERQUET André, M. BARRAUD Dany, M. BERGEZ Eric, M. CACHELOU Frédéric, Mme CAPPICOT Fuensanta, M. CASENAVE Joseph, M. GUIRAUTE André, Mme LESPINASSE Annie, M. MOULIA François

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

M. LARRENSOU Xavier

Etai(ent) excusé(s) :

M. CASTEIGNAU Sébastien

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme LESPINASSE Annie

Le Maire s'étant retiré pour le vote de cette délibération.

2025--0602-7 : BP LOT ISEYE : Affectation Résultats 2024

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du 1^{er} Adjoint au Maire, vote le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 et arrête ainsi les comptes :

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

STATUANT que l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024,

CONSTATANT que le Compte Financier Unique fait apparaître :

| | |
|-------------------------------------|----------|
| - un déficit de fonctionnement de : | 5 429.95 |
| - un excédent reporté de : | 3 049.05 |

| | |
|---|----------|
| Soit un déficit de fonctionnement cumulé de : | 2 380.90 |
|---|----------|

| | |
|------------------------------------|-----------|
| - un déficit d'investissement de : | 23 463.70 |
| - un déficit des restes à réaliser | 0.00 |

| | |
|----------------------------------|-----------|
| Soit un besoin de financement de | 23 463.70 |
|----------------------------------|-----------|

Envoyé en préfecture le 10/02/2025

Reçu en préfecture le 10/02/2025

Publié le

ID : 064-216400069-20250206-202506027-BF

SLO

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

| | |
|---|-----------|
| RESULTAT D'EXPLOITATION au 31/12/2024 : DEFICIT | 2 380.90 |
| AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) | 0.00 |
| RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) | 2 380.90 |
| RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) DEFICIT | 23 463.70 |

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ACCOUS
Le Maire,

